

Décret

Générale

modern

Décret n° 92-0010/PR/CAB portant création d'une commission pour l'élaboration et la rédaction d'un projet de constitution.

n° 92-0010/PR/CAB

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
21 janvier 1992

Numéro JO
n° 2 du 30/01/1992

Date du numéro
30 janvier 1992

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu Les Lois constitutionnelles n°77-001 et LR/77-002 du 27 Juin 1977 et les Lois organiques prises pour leur application

Vu L'Ordonnance n°LR/77-060/PR du 22 Novembre 1977

Vu Les décrets n°90-128 du 25 Novembre 1990 et 91-057/PRE du 13 Novembre 1991 et n°92-009/PRE du 14 Novembre 1992 portant nomination des membres du Gouvernement

Vu Les messages d'orientation politique de 27 Novembre et 19 Décembre 1991 du Président de la République ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé une commission chargée d'élaborer et de rédiger un projet de constitution, conformément aux orientations politiques définies par le Président de la République dans ses messages des 27 novembre et 19 Décembre 1991.

Article 2

Cette commission comprend les personnalités suivantes

- M. Le Président de l'Assemblée Nationale – M. Le Président de la Commission Permanente de l'Assemblée Nationale – M. le Ministre de la Justice et des Affaires Musulmanes – M. le Secrétaire Général du Gouvernement – M. Le Président de la Cour Suprême – M. Said Ali Goubeche, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie – M. Le Procureur Général de la République – M. Ali Mahamade, Membre du Bureau Politique du RPP – M. Atteyeh Ismael Waiss, membre du Bureau Politique du RPP – M. Le Cadi de Djibouti
- M. Luc Aden, Gouverneur de la BND – M. Le Bâtonnier du Barreau de Djibouti – Maître Ali Dini Abdoukader, Avocat-Défenseur – Maître Djama Meidal Amarreh, Avocat-Défenseur La commission pourra s'adjoindre pour audition toute personne qu'elle estimera utile.

Article 3

Le présent décret est immédiatement exécutoire et sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Le Président de la République El Hadj

HASSAN GOULED APTIDON